

BULLETIN DU Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

TELEPHONE : 141.95 - 157.42

Pour la Publicité, s'adresser :
Publicité de l'Ouest et du Centre
11, Rue de la Fosse, NANTES

de la Confédération Générale des Vignerons, des Syndicats de Producteurs de Chanvre et d'Osier
des Planteurs de Tabac de Loire-Inférieure, de la Société Mutuelle Agricole
des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères et Avicoles
Organe du Syndicat Départemental de Défense contre les Ennemis des Cultures

N° de nos Chèques Postaux Nantes :
6.015 pour le Syndicat Central,
205.10 pour la Coopérative,
235.34 pour la Société Mutuelle,
147.18 pour la Confédération des Vignerons,
270.81 pour le Syndicat de Défense contre les
Ennemis des Cultures.

Un Brin de Causette...



On dit qu'il y a surproduction de devers le monde, qui a trop de froment, trop de légumes, trop de pinard, trop de lait, trop de bêtes à cornes, trop de patati ou de patata !

Les dissipés et p'tits enfants du bon M. de la Palisse disent comme ça que c'est point vrai, que la vérité c'est qu'on mange point à sa faim, pisque si qu'on consommait pus terous les produits, y en aurait quasiment point assez... c. q. f. d. !

Le problème est dan résolu. Reste comme de juste à trouver des nouveaux consommateurs, à agrandir la panse des autres, ou ben à grossir leurs bourses, ce qu'est point terous commode !

Y a des économistes, en plumés de paons, qui venant de découvrir un « nouveau monde » où c'est qu'on pourrait vendre le trop pien de nos marchandises, de not' froment en particulier. Et savez-vous où qui perche c'te patelin là ? — En Chine ! parfaitement dans ce pays mystérieux, où qui a des milliers et des milliers d'habitants qui crèvent la faim.

Pour une trouvaille, c'est une trouvaille ! Le malheur c'est que les Chinois priseront guère nos boustifailles, car savez vous de quoi qui mangent, avec quoi qui se régalent ? Les Chinois aiment les canards, les guenouilles, les nids d'hirondelles avec tout ce qui a dedans, les béassines aux crêtes de paons, les ailerons de p'tits requins en boulettes, des salades de bambous, des œufs de pigeons, des graines de citrouilles, des patates d'oies, des poissons volants avec des champignons vinaigrés, des têtes de moineaux, des laitances aux algues marines...

— Pouah ! tout ça c'est point racontant, que vous allez dire.

Attendez la suite. Les « Fils du Soleil » mangent encore des vers blancs, du jambon fumé, des pieds de cerfs en purée, des chenilles de canne à sucre, du porc-épic au vert gras de torche et pour finir des boîtes de riz. Surtout ren n'est cuit au beurre, ni à la margarine terious les aliments sont accomodés à l'huile de ricin... Mon Dieu, quelles coulques qu'on attrapperait là-bas !

Pour la boisson, les Mandarins connaissent point les apéritifs, ni même le pinard, y buvant du lait d'amande au commencement des repas et du thé à la fin. Donc ren à faire pour leur envoyer not' pinard... encore qui préféreraient un coup de noyau avec un grain de poivre, pour qui gratte mieux !

Comme vous voyez tout les palais sont dans la nature ; des goûts, des couleurs fallant jamais discuter. Mais c'est point les Mandarins qui vont nous tirer d'affaire ; on ferait ben mieux de les laisser où qui sont derrière leur muraille de Chine — qu'est pis qu'une vraie barrière douanière.

Alors qui c'est qu'il va consommer le trop pien de not' production ? Y a ben les Arabes et les indigènes du désert. Mais ces effroyés là, y en a qui bouillotent des sauterelles, d'autres qui mangent seulement des dattes, des figues et des noix de coco... de pus, leur religion leur défend de manger du cochon et de boire du vin.

Le problème se complique singulièrement : les Américains mangent quasiment point de pain ; les Italiens augmentent leurs productions pour pu acheter aux autres ; les Allemands bouillotent le « rata-national » et se serrent la ceinture, pour l'amour de leur pays... Et y a comben d'autres peuples qui bouillotent de la vache enragée !

Un remède, j'en connais : Pour avoir davantage de bouches à consommer, faudrait davantage de p'tits Français — Mais ça c'est un autre paire de manches !

maître jannot

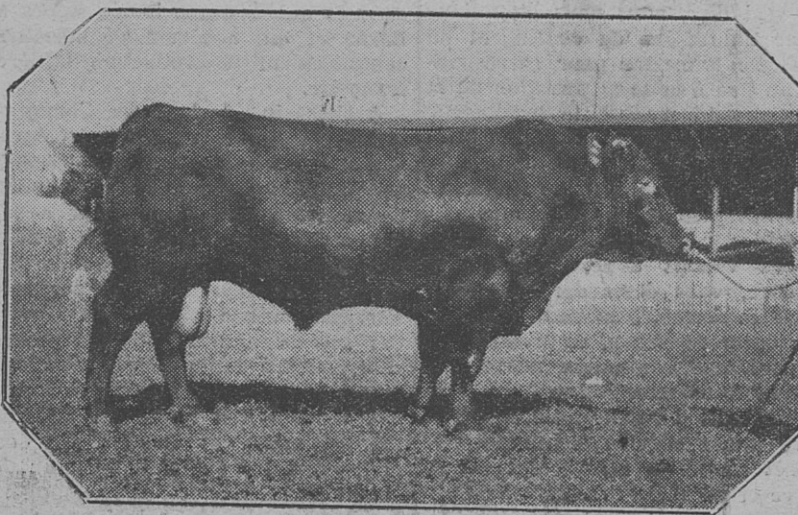
UN BON SYNDIQUÉ NE SE CONTENTE PAS DE LIRE LE BULLETIN, IL EST AUSSI UN PROPAGANDISTE DE NOS ORGANISATIONS SYNDICALES.

Malgré la Crise qui frappe nos Eleveurs et des conditions très difficiles de nourriture, notre CONCOURS des BOVINS a réuni une pléiade de magnifiques reproducteurs

Chaque année, à la Foire de Nantes, depuis la création du premier Concours des Bovins reproducteurs, les visiteurs — fussent-ils même pro-

bêtes sans valeurs qui encombreient encore trop d'étables, au détriment de notre économie. Nous les y aidons de tout notre pouvoir.

Taureau Maine-Anjou, prix de championnat



Taureau n'ayant pas plus de quatre dents de remplacement
à M. EMILE AUFRAYS, La Psardière, Châteaubriant.

fanes en matière d'élevage — peuvent admirer les lots toujours plus importants d'animaux présentés et leurs lignes remarquables, dans chacune de nos trois races : Nantaise, Normande, Maine-Anjou.

Cette progression constante du nombre et de la qualité est tout à l'honneur de notre vieille Société d'Agriculture de la Loire-Inférieure, présidée par M. de la Gournerie, et

Le Concours comprenait 72 sujets Maine-Anjou, 61 Normands et 75 Nantais, appartenant tous à des éleveurs de Loire-Inférieure. Il y avait en outre, pour la première fois à Nantes, un Concours spécial de la race Parthenaise, organisé sous les auspices du Ministère de l'Agriculture et dont M. Chaquin, directeur des Services Agricoles, avait assumé l'organisation. Ce Concours de la race

Taureau Normand, prix de championnat



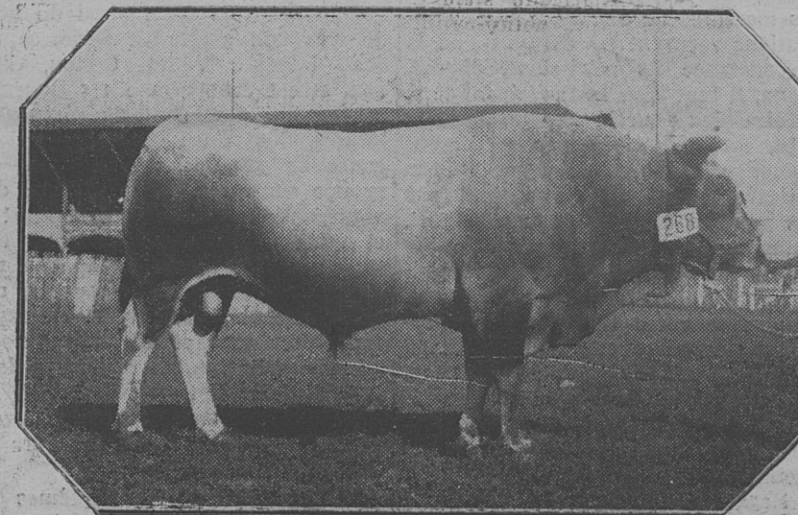
Taureau ayant plus de quatre dents de remplacement
à M. EUGÈNE PRIOU, La Chalopinière, Sainte-Marie-sur-Mer.

de nos trois Syndicats d'Élevage, dont les animateurs peuvent se réjouir des résultats obtenus. Ajoutons cependant qu'ils ne comptent pas s'arrêter en si bon chemin et qu'ils sont bien décidés à poursuivre inlassablement leurs efforts, en vue de la sélection, de l'amélioration progressive de chaque race bien adaptée au but poursuivi et surtout pour faire disparaître la quantité de méti, de

bovine Parthenaise (dont la Nantaise et la Vendéenne sont deux variétés) a réuni 98 sujets, tous étrangers au département, et a été en tout point réussi.

Nous publions en ce Bulletin, comme chaque année, les photos des Prix de Championnats, mâles et femelles, dans chaque race. Les lauréats ne sont pas inconnus de nos lecteurs, ayant déjà obtenus de mul-

Taureau Nantais, prix de championnat



Taureau ayant plus de quatre dents de remplacement
à M. HUBERT DE MONTAIGU, La Bretesche, Missillac.

tiples récompenses dans les précédents Concours. Nous espérons que leur exemple stimulera les autres éleveurs à les imiter, ce qui n'est point impossible, en recourant à des reproducteurs d'élite et en améliorant la production fourragère, facteurs indispensables pour l'amélioration d'une race.

Les Maine-Anjou accèdent de nouveaux progrès, sur l'an dernier et comprenaient de forts jolis lots, dont nos éleveurs peuvent être fiers. Les Normands se maintiennent très à la hauteur et semblent même s'étendre à beaucoup de communes où, jusqu'ici ils étaient méconnus. Il y avait entre autres de très beaux taureaux de plus de quatre dents de remplacement. On nous a montré une génisse qui a été moins bien classée à Nantes qu'au Concours Général Agricole de Paris, ce qui prouve l'importance et la qualité des sujets mis en compétition. Quant aux Nantais, eux aussi comprennent de magnifiques animaux de grande qualité, bien adaptés à notre sol et à notre climat.

Avant de donner les noms des heureux lauréats, dont certains ont remporté des prix intéressants, voici la composition des différents jurys, qui eurent une tâche embarrassante et délicate et qui opérèrent courageusement sous la pluie :

Jury Maine-Anjou : MM. Le Royer, de la Sarthe ; Saulon, du Lion-d'Angers ; Martinet, de Meslay-du-Maine ; Rézé, d'Auvers-le-Hamon ; de Landilly, Pouancé ; Le Moan, Vannes ; Thébaud, d'Aprémont.

Jury Normand : MM. Vigan, de l'Orne ; Lavielle ; Huault ; Georges Frémin et Lorient-Fleuriau, de la Manche.

Jury Parthenais-Nantais : MM. Martin (Deux-Sèvres) ; Herbelin (Vendée) ; Sausseau (Deux-Sèvres) ; Roguel, de Plessé ; Laforest (Deux-Sèvres) ; Leroy André (Deux-Sèvres) ; Nicoulean (Vendée) ; de Laulanité (Vienne) ; Guéloc, de Savenay ; Sarasin (Vendée) ; Caillaux (Deux-Sèvres) ; Riffault (Vienne) ; David (Vendée) ; Sagot (Deux-Sèvres), et Le Quen d'Entremetteuse, de Malville.

Enfin M. A. Savelli, ingénieur agronome et administrateur du Syndicat Central, inaugurerait la nouvelle fonction de Commissaire général du Concours, en remplacement de M. Raymond Lefebvre, devenu président de la Chambre d'Agriculture.

Avec cette période de crise qui frappe durement nos éleveurs et les conditions très difficiles d'alimentation du bétail, dues à des conditions climatiques exceptionnelles, on pouvait craindre sinon un échec, du moins un amoindrissement de ce Concours. Il n'en a rien été, heureusement, grâce à la vigilance et aux efforts des Eleveurs que nous tenons particulièrement à féliciter.

A l'issue du banquet de la Duchesse-Anne, qui réunit fraternellement éleveurs et producteurs de lait, M. de la Gournerie, président de la Société d'Agriculture, conseilla à nos agriculteurs de revenir à l'élevage familial du mouton, comme il se pratiquait jadis chez nous. Nous avions déjà donné ce conseil à nos lecteurs. Espérons qu'il portera ses fruits et que, dans un avenir pas très éloigné, nous verrons à la Foire de Nantes un Concours ovin, annexé à notre grand Concours de bovins.

R. FAIVRE.

Le Palmarès Race Maine-Anjou

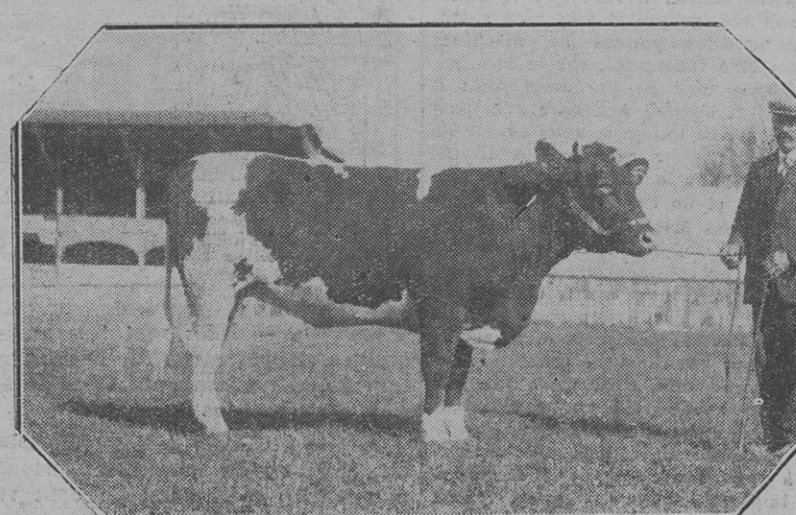
1^{re} Section : Taureaux de 10 mois au moins, sans dents de remplacement. — 1^{er} prix, Cerisier Jean, Le Pont-Soudan ; 2^e, Aurain Léandre, La Rousselière, Châteaubriant ; 3^e, Launay, Nozay ; 4^e, Chapeau, La Gri-

gonnais ; 5^e, Veuve Sauterjean et Doucet, La Guimochère, La Chapelle-Heulin ; 6^e, Gréau, La Bourdonnière, Gorges ; 7^e, Denier, La Grée, Saint-

sert, Nozay ; 3^e, Cerisier Jean, précité.

5^e Section : Femelles de 10 mois au moins, sans dents de remplacement.

Vache Maine-Anjou, prix de championnat



Vache n'ayant pas plus de deux dents de remplacement
à M. JULES GUICHET, Le Grand-Pin, Clisson.

Mars-la-Jaille.

2^e Section : Taureaux n'ayant pas plus de deux dents de remplacement.

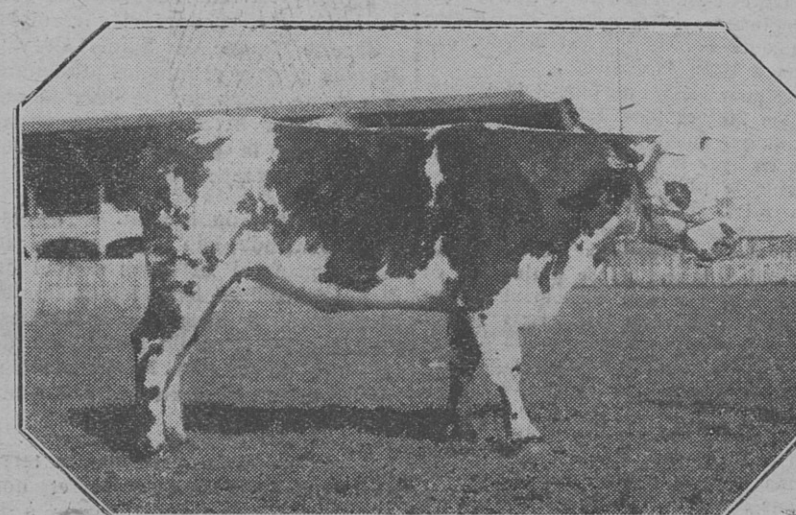
— 1^{er} prix, Marquis de la Ferronnays, Saint-Mars-la-Jaille ; 2^e, Legoisais, Baré-David, Saint-Sulpice-des-Landes ; 3^e, Fremont Eugène, Landes ; 4^e, Juigné-les-Moutiers ; 4^e, Vincent Albert, l'Epiney, Varades ; 5^e, Aurain Léandre, précité ; 6^e, Carudel, Linet, Nozay.

— 1^{er} prix, Bertin Armand, Mois-don-la-Rivière ; 2^e, Cerisier Jean, précité ; 3^e, Marquis de la Ferronnays, précité ; 4^e, Briand, Vallées, Nozay ; 5^e, Fremont Eugène, précité ; 6^e, Guichet Jules, précité ; 7^e, Veuve Sauterjean et Doucet, précités.

6^e Section : Femelles n'ayant pas plus de deux dents de remplacement.

— 1^{er} prix, Guichet Jules, précité ; 2^e, Veuve Sauterjean, précitée ; 3^e, Marzelière, précité ; 4^e, Mainguet, précité ; 5^e, Bertin, précité ; 6^e, Cerisier, précité ; 7^e, Auffrais, précité.

Vache Normande, prix de championnat



Vache ayant plus de quatre dents de remplacement
à M. EUGÈNE PRIOU, La Chalopinière, Sainte-Marie-sur-Mer.

3^e Section : Taureaux n'ayant pas plus de quatre dents de remplacement. — 1^{er} prix, David Pierre, Lontarais, Ruffigné ; 2^e, Marzelière, Grand-Jouan, Nozay ; 3^e, Chazé Joseph, Verger, Rongé ; 4^e, Guichet Jules, Grand-Pin, Clisson.

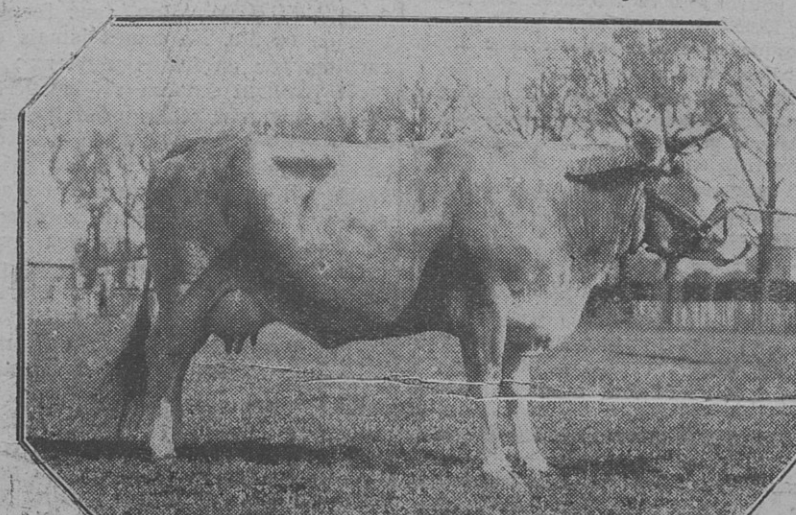
4^e Section : Taureaux ayant plus de quatre dents de remplacement. — 1^{er} prix, Auffrais Emile, Psardière, Châteaubriant ; 2^e, Mainguet, Le Dé-

Marzelière, précité ; 4^e, Mainguet, précité ; 5^e, Bertin, précité ; 6^e, Cerisier, précité ; 7^e, Auffrais, précité.

7^e Section : Femelles n'ayant pas plus de quatre dents de remplacement. — 1^{er} prix, Cerisier Jean, précité ; 2^e, Bertin Armand, précité ; 3^e, Veuve Sauterjean et Doucet, précités ; 4^e, Vincent Albert, précité.

(Suite du Palmarès en 2^e page)

Vache Nantaise, prix de championnat



Vache ayant plus de quatre dents de remplacement
à M. ALEXANDRE VALLÉE, La Cartrie, Couëron.

Aux Producteurs de Blé

La loi du 17 mars 1934 donne aux producteurs de blé la certitude de vendre, après le 15 juillet, les blés de la récolte 1933, au prix légal, sous réserve des bonifications pour poids spécifique ou des réfections pour impuretés.

La sécurité qui est ainsi accordée aux agriculteurs leur commande de ne pas précipiter leurs offres sur le marché afin de ne pas gêner l'application des lois votées dans leur intérêt.

Pour bénéficier des avantages de la loi du 17 mars, il y aura lieu :

1^{er} De déclarer à la Mairie de chaque commune, entre le 15 et le 27 mai, la quantité de blé possédée par chaque exploitant à la date du 15 mai.

2^e De faire reporter ces blés.

Les blés reportés devront faire l'objet d'un contrat de report. Ce contrat sera passé entre le Ministère de l'Agriculture et les Associations agricoles (Syndicats, Coopératives, Comices, etc...) légalement constituées.

Toutefois la loi laisse au Ministère de l'Agriculture la faculté de limiter ces reports dans le cas où la situation de la récolte en terre laisserait prévoir une moisson tardive et, par conséquent, une période de consommation plus longue qu'à l'ordinaire.

Les négociants en grains inscrits au rôle des patentes et les meuniers pourront également souscrire des contrats de report, mais seulement pour des blés achetés au prix légal, après la promulgation de la loi du 17 mars, et payés par l'intermédiaire d'une Caisse de Crédit agricole.

Les blés ayant fait l'objet d'un contrat de stockage ou de report ne pourront circuler qu'avec un titre de mouvement. Il en sera de même pour la circulation des farines panifiables.

Il y aura lieu également de déclarer à la date du 15 mai l'étendue des surfaces emblavées. Cette mesure apparaît indispensable pour que le Gouvernement puisse prendre, en toute connaissance de cause et en temps utile, les dispositions nécessaires à la protection du marché des blés au cours de la campagne prochaine. Il faut donc qu'il soit exactement renseigné sur la situation actuelle des blés en terre.

Les agriculteurs qui s'abstiendraient de toute déclaration se priveraient des avantages de la loi. Il est donc de leur intérêt de faire au moment voulu une déclaration sincère et complète.

En effet, les lois votées en leur faveur resteraient inefficaces et sans profit pour eux aussi longtemps qu'ils n'auront pas compris la nécessité d'aider les efforts du Gouvernement par la confiance dans leurs organismes professionnels et par la fermeté de leurs prix dans les transactions.

La défense de leurs intérêts dépend autant de leur volonté, de leur discipline et de leur sincérité que des mesures législatives votées à leur intention.

N. B. — Une liste des groupements agricoles susceptibles de passer des contrats de report avec le Ministère de l'Agriculture devant être publiée, les groupements susvisés qui se proposent de reporter les blés de leurs adhérents sont priés d'en faire la déclaration à la Direction des Services agricoles, 33, rue de Strasbourg, à Nantes, avant le 30 avril.

LA COOPÉRATIVE DU SYNDICAT CENTRAL A DEMANDÉ DES MAINTENANT A SES ADHÉRENTS DE S'INFORMER DES QUANTITÉS DE BLÉ QU'ILS AURAIENT À REPORTER. LES CONDITIONS SERONT FIXÉES LORS DE LA PARUTION DU DÉCRET MINISTÉRIEL. — ELLE PRÉVIENDRA LES REPORTS QU'EN AUCUN CAS IL NE SERA ACCEPTÉ DE BLÉ CHARENÇAIS ET LES ENGAGE À TENIR LEURS GRENIERS TRÈS PROPRES ET À SURVEILLER ATTENTIVEMENT LEUR BLÉ.

Congrès du Lait

La place nous manque cette semaine pour donner en détail le compte rendu des importants rapports qui ont été présentés, ainsi que les vœux du Congrès. Nous en reparlerons dans notre prochain Bulletin.

Le Palmarès des Bovins

(SUITE)

8^e Section : Vaches pleines ou à lait ayant plus de quatre dents de remplacement. — 1^{er} prix, Mme Le-tourneau, La Blanchardière, Nozay; 2^e, Cerisier Jean, précité; 3^e, Fremont Eugène, précité; 4^e, Marquis de la Ferronnays, précité; 5^e, Vincent Albert, précité; 6^e, Bertin Armand, précité; 7^e, Guichet Jules, précité.

Prix d'ensemble. — 1^{er} prix, Cerisier Jean, précité; 2^e, Guichet Jules, précité; 3^e, Marquis de la Ferronnays, précité; 4^e, Veuve Sauterjau et Doucet, précités; 5^e, Vincent Albert, précité.

Prix de Championnat. — Mâle : Auffrais, précité. — Femelle : Guichet, précité.

Race Normande

1^{re} Section : Taureaux de 10 mois au moins, sans dents de remplacement. — 1^{er} prix, Bachelier J.-B., Bonay; 2^e, Joyaux Ernest, Le Marais-Gautier, Saint-Père-en-Retz; 3^e, Olivier Pierre, Les Bouillans, Saint-Père-en-Retz; 4^e, Babin Georges fils, Péronneau, Saint-Etienne-de-Montluc; 5^e, Nogues Louis, Les Rivières, Carquefou.

2^e Section : Taureaux n'ayant pas plus de deux dents de remplacement. — 1^{er} prix, Ledue Georges, Kermorrel, Saint-Père-en-Retz; 2^e, Dosset Henri, Buzay, Rouans; 3^e, Turpin Hervé-Célestin, Launay, Rouans; 4^e, Tournoux Henri, Le Piblé, Fresnay; 5^e, Babin Georges, précité.

3^e Section : Taureaux n'ayant pas plus de quatre dents de remplacement. — 1^{er} prix, Turpin Hervé, précité; 2^e, Lefèvre B. Vaud, Belle-Pérche, Chemery.

4^e Section : Taureaux ayant plus de quatre dents de remplacement. — 1^{er} prix, Priou Eugène, La Chapoitière, Sainte-Marie; 2^e, Babin, précité; 3^e, Dosset Henri, précité.

5^e Section : Femelles de 10 mois au moins, sans dents de remplacement. — 1^{er} prix, Ledue, précité; 2^e, Priou, précité; 3^e, Olivier, précité; 4^e, Babin Marcel, Genonville, Vuc; 5^e, Turpin Hervé, précité; 6^e, Bachelier, précité; 7^e, Babin Georges, précité.

6^e Section : Femelles n'ayant pas plus de deux dents de remplacement. — 1^{er} prix, Ledue, précité; 2^e, Olivier Pierre, précité; 3^e, Turpin, précité; 4^e, Dosset Henri, précité; 5^e, Priou, précité; 6^e, Babin, précité; 7^e, Babin Georges, précité.

7^e Section : Femelles n'ayant pas plus de quatre dents de remplacement. — 1^{er} prix, Priou Eugène, précité; 2^e, Ledue Georges, précité; 3^e, Turpin Hervé, précité; 4^e, Joyaux Ernest, précité; 5^e, Bachelier, précité; 6^e, Babin Georges, précité.

8^e Section : Vaches pleines ou à lait ayant plus de quatre dents de remplacement. — 1^{er} prix, Turpin Hervé, précité; 2^e, Dosset Henri, précité; 3^e, Babin Georges, précité; 4^e, Priou Eugène, précité; 5^e, Bachelier, précité; 6^e, Ledue Georges, précité; 7^e, Joyaux Ernest, précité.

Prix d'ensemble. — 1^{er} prix, Priou Eugène, précité; 2^e, Ledue, précité; 3^e, Babin, précité; 4^e, Bachelier, précité; 5^e, Turpin Hervé, précité.

Prix de Championnat. — Mâles et femelles : Priou Eugène, précité.

Race Nantaise

1^{re} Section : Taureaux de 10 mois au moins, sans dents de remplacement. — 1^{er} prix, Le Quen d'Entremesse, Bellière, Malville; 2^e, Chatehler, La Montagne, Couëron; 3^e, Comte de Montaigu, La Brèche, Missillac; 4^e, Guilbaud Joseph, Joriettes, Chéméré; 5^e, Violain Emile, Sainte-Marie, Camphou; 6^e, Vallée Alexandre, Carrière, Couëron; 7^e, Marquis de Juigné, Bois-Rouaud, Chéméré.

2^e Section : Taureaux n'ayant pas plus de deux dents de remplacement. — 1^{er} prix, Loirat Michel, Bel-Air, Chéméré; 2^e, Thomas Pierre, La Jeune-Brettonnière, Port-Saint-Père.

3^e Section : Taureaux n'ayant pas plus de quatre dents de remplacement. — 1^{er} prix, Renard Pierre, Pelle-aux-Bretons, Plessé; 2^e, Violain Emile, précité; 3^e, Le Gouvello, Cour, Séverac; 4^e, Vallée Alexandre, précité.

4^e Section : Taureaux ayant plus de quatre dents de remplacement. — 1^{er} prix, Comte de Montaigu, précité; 2^e, Thomas Pierre, précité; 3^e, du Rostu, Pont-Forêt, Plessé.

5^e Section : Femelles de 10 mois au moins, sans dents de remplacement. — 1^{er} prix, Violain Emile, précité; 2^e, Thomas Pierre, précité; 3^e, Thomas Charles, Port-Saint-Père; 4^e, Marquis de Juigné, précité; 5^e, Bonraison, Cognardière, Casson; 6^e, Galland, Saint-Blais, Couëron; 7^e, Langlais, La Ravillière, Casson.

6^e Section : Femelles n'ayant pas plus de deux dents de remplacement. — 1^{er} prix, Vallée Alexandre, précité; 2^e, Comte de Montaigu, précité; 3^e, Thomas Pierre, précité; 4^e, Perruchas Raymond, Beaumanoir, Port-Saint-Père; 5^e, Galland, précité; 6^e, Violain, précité; 7^e, Lemasson Francis, Launay.

7^e Section : Femelles n'ayant pas plus de quatre dents de remplacement. — 1^{er} prix, Comte de Montaigu, précité; 2^e, Perruchas, précité; 3^e, Vallée A., précité; 4^e, Thomas Charles, précité; 5^e, Lepage Pierre, Couëron; 6^e, Galland, précité.

8^e Section : Vaches pleines ou à lait ayant plus de quatre dents de remplacement. — 1^{er} prix, Vallée A., précité; 2^e, Marquis de Juigné, précité; 3^e, Thomas Pierre, précité; 4^e, Galland Francis, précité; 5^e, Violain, précité; 6^e, Lepage Pierre, Couëron; 7^e, Langlais, précité.

Prix d'ensemble. — 1^{er} prix, Thomas Pierre; 2^e, Comte de Montaigu; 3^e, Vallée A.; 4^e, Langlais Julien; 5^e, Perruchas.

Prix de Championnat. — Mâle : Comte de Montaigu, précité. — Femelle : Vallée A., précité.

Coopérative Laitière de Nantes-Banlieue

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 8 MARS 1934

Rapport du Directeur M. ROSSARD

Les comptes qui vous sont présentés ont déjà été examinés par vos administrateurs, lesquels ont dû, à vos réunions de commune, vous donner tous les détails voulus.

Je ne vais donc vous donner qu'un résumé de ces opérations en vous exposant le plus brièvement possible les principales fluctuations comparées aux années passées, ainsi que les progrès accomplis.

Nous avons ramassé, en 1933, plus de 380.000 litres de plus qu'en 1932, soit plus de 1.000 litres par jour, et nous avons pu le payer 0,019 en plus, soit 2 centimes par litre, et ce malgré les bas prix de la vente en ville, puisque nous l'avons vendu 0,013 en moins qu'en 1932, et que nous avons donné 1 centime en plus aux livreurs, ce qui nous fait une diminution de 0,023 millimes ou un demi-sou en plus de frais et de moins-value sur le lait livré en ville.

Par contre, nous avons vendu 310.000 litres en plus, soit 850 litres par jour, malgré la sous-consommation qui, réclame se fait beaucoup sentir sur le lait.

Nos ventes de beurre sont les mêmes qu'en 1932, cela tient à ce que nous n'avons presque pas envoyé en gros, mais nous avons vendu beaucoup de crème, 6.200 litres en plus qu'en 32, ce qui nous représente plus de 3.000 kilos de beurre.

Nos frais généraux, malgré l'augmentation des charges, sont en diminution de 1 c. 7 par litre sur 1932, ce qui nous donne plus de 80.000 francs, de même que notre faible quantité de lait transformé en beurre nous a permis de payer plus cher à la production, tout en amenant notre reliquat à plus de 40.000 francs au 1^{er} janvier 1934, et après avoir renouvelé ou augmenté pour plus de 20.000 francs de matériel, de sorte que votre usine doit chaque année voir son matériel s'améliorer par un bon entretien et le remplacement de l'indispensable, car vous ne devez pas ignorer que pour une usine de pasteurisation il faut que le matériel soit très propre et très bien entretenu, que les parties de machines doivent être connues, car le lait travaillé trop tard ne pardonne pas; il s'acidifie et devient impropre à la pasteurisation, ce qui peut nous causer de gros ennuis pour assurer nos livraisons, tant pour la ville que pour celles des plages et de Paris.

Nous avons pris cet été la fourniture de lait aux hôpitaux et hospices de Nantes, et au commencement de l'hiver, dès novembre, nous avons expédié du lait sur Paris par wagon complet, jusqu'à 4.000 litres par jour, et en même temps nous prenons la fourniture de lait pour l'armée, c'est vous dire que nous avons une très bonne clientèle, qui est pour votre coopérative la meilleure des références; il faut donc fournir à tous ces clients une marchandise impeccable pour les conserver, car ils sont la sauvegarde de vos intérêts, et la principale source de prospérité de votre Laiterie.

Comme à pu vous le dire tout à l'heure votre président, nous avons obtenu au Concours général agricole de Paris le 1^{er} prix pour le lait pasteurisé que nous avions exposé (médaille d'argent grand module, et la 1^{re} médaille d'argent pour le beurre mi-sel), ces deux lots concouraient avec la France entière; c'est donc la juste récompense des efforts constants que nous avons faits pour améliorer les différentes transformations de votre lait. Ces récompenses viennent s'ajouter à celles antérieurement reçues pour le beurre doux.

Mais n'oubliez pas, mes chers Coopérateurs, et c'est sur ce point très capital que j'insiste, et que vous le répétez à ceux de vos voisins qui ne sont pas venus à cette assemblée...

Que pour vendre du lait, il faut avoir du bon lait, et pour avoir du bon lait il faut que jusqu'au passage du lait vous ayez le plus grand soin, le meilleur filtré, si tôt la traite finie; que vous receviez avec calme et tirez bien profit des observations du laitier ou du contrôleur, quand ils se plaindront de votre lait, car non seulement en ne soignant pas votre lait vous portez préjudice à vous-mêmes, mais à tous les Coopérateurs. Si nous n'avons pas assez de bon lait, à la pasteurisation nous ne pourrions servir notre clientèle, nous ne pourrions donner aucune garantie aux gros acheteurs, et nous serions amenés à en faire du beurre, et par conséquent, contre notre gré, à vous payer le lait moins cher.

Hélas ! je le dis moins cher, et je suis sûr que dans un mois les prix vont être catastrophiques : baisse du lait à Paris, baisse à Nantes, et malgré nos ventes nous ferons peut-être encore 10.000 litres de lait en beurre vendu à quel prix ? 10-12 francs le kilo, à moins d'une température à l'encontre de la production.

Vous allez me dire 10.000 litres en beurre. Mais oui, pensez qu'avec tous les nouveaux clients, plus de 230 depuis juillet dernier, et que tous les jours nous en refusons de nouveaux, soit qu'ils donnent à des industriels ou coopératives, soit qu'ils n'ont pas encore donné leur lait et se trouvent un peu en dehors de notre zone, nous ne pouvons guère descendre au-dessous de 12.000 litres en hiver pour monter presque au double en été avec 22.000 litres environ.

Et voilà, mes chers Coopérateurs, toujours le point faible de votre coopérative : pas assez de lait en hiver et bien trop en été.

Vous voyez nos prix payés cet hiver, alors que nous vendions tout notre lait, et voyez ce qu'ils seraient en été si nous n'avions pas tous ces clients. Il est vrai que nous avons la côte, mais à quel prix faudra-t-il le livrer ? Les grosses Sociétés exploitantes ayant leurs usines dans le Maine-et-Loire, la Sarthe, Touraine, où ils ramassent des laits à des prix de famine, et qu'ils peuvent

fournir à bien meilleur marché que nous, si nous nous basons sur les prix de Nantes.

Voyez par vous-mêmes l'effort qu'il faut faire, et cet effort n'est-il pas votre intérêt même : produire le plus de lait possible en hiver pour arriver à un bon équilibre, et à ce moment vous recevrez de votre lait le maximum de prix en chaque saison. Voyez à côté de vous ceux qui livrent leur lait aux laitiers industriels, ne devez-ils pas fournir à peu près les mêmes quantités à chaque saison s'ils veulent être payés au maximum. Comparez vos prix de l'été dernier avec ceux payés par les beurriers des départements voisins et lesquels ont dû descendre en mai et juin à moins de 40 centimes le litre, et il ne faut pas aller loin si vous voulez ; combien de Coopératives proches ont connu ces prix.

Tout l'été dernier, pour avoir assez de bon lait, nous avons été amenés à faire faire deux voyages à la plupart des laitiers, de là un surcroît de dépense en frais de ramassage, et cet argent donné en plus aux laitiers n'a pas servi à vous payer le lait.

Vous voyez, mes chers Coopérateurs, comme il faut jouer serré pour relever votre lait et vous payer le lait un prix raisonnable ; toutes économies possibles ont été faites, et c'est avec un bon travail que nous assurons le maximum de rendement, ce qui fera la force de votre coopérative.

Un meilleur équilibre des quantités saisonnières nous permettrait d'en vendre davantage en hiver, et ces clients, nous les aurions aussi l'été et n'aurions pas de si grosses quantités de lait à transformer en beurre, lesquels nous avilissent les prix en été.

C'est donc à tous les Coopérateurs qu'il appartient de régulariser leur production en quantité et qualité, seul moyen pour assurer la bonne marche du Pâsin.

Voyez les grands progrès accomplis ces dernières années, tout a été mis en œuvre pour arriver à vous donner les résultats que vous escomptiez. Remerciez tous vos collaborateurs, laitiers, livreurs, employés, qui, tous, ont fait de leur mieux et sont aussi fiers que vous de la bonne marche de votre usine ; n'oubliez pas non plus vos administrateurs, votre dévoué président qui à chaque instant est toujours prêt à sacrifier son temps et son argent pour ne pas négliger les intérêts de votre Société et en assurer la bonne administration.

Tâche bien ingrate que tous ont eu jusqu'à ce jour, mais aidez-les en toutes circonstances, suivez les bons conseils qu'ils vous donnent et vous verrez que dans quelques années vos sacrifices auront été couronnés du succès mérité ; cette belle usine vous appartiendra en entier, sera votre propriété collective, vous pourrez être fiers et fiers, et laquelle vous fait déjà bien des envieux et aussi bien des jaloux ; ne vous laissez pas abattre par ces détracteurs, dont la haine de vous voir réussir est la seule solution de leur médisance.

Persévérez dans votre volonté ferme de réussir, aidez-vous les uns les autres et aidez-nous en nous fournissant du bon lait, propre, sain, seule voie légale qui vous mènera au succès et à la prospérité de votre belle œuvre, dont vous pouvez être fiers.

C'est les meilleurs conseils que je puisse vous donner et j'espère qu'ils ne seront pas vains ; je termine en m'adressant à tous pour vous engager à marcher dans une bonne entente et bonne harmonie, seul secret de la force de votre Coopérative.

Enfin, donnez un premier binage et répandez en couverture 2 kil. 500 de nitrate de soude à l'are, mélangé de quatre à cinq fois son volume de terre sèche. Arrosez et binez souvent. Eclaircissez les semis le plus tôt possible en laissant à chaque carotte 10 cm. au moins pour se développer.

Conservation pendant l'hiver. — Si on laisse les carottes passer l'hiver en terre, il faut couvrir les feuilles et recouvrir les planches de feuilles mortes. Toutes les fois qu'il fait beau il est nécessaire d'enlever les feuilles pendant la journée pour les remettre le soir. Aussi il est préférable de mettre les carottes en silo. On creuse un trou au nord, profond de 0,20 m. on remplit de carottes sur une épaisseur de 0,40 m. on couvre de paille, puis de 0,45 de terre en formant un ados. On bat bien cette terre pour empêcher les eaux de la pénétrer. On peut, en petite culture, se contenter de placer les carottes par rangées dans du sable, dans un endroit sain, en ayant soin de supprimer les feuilles des carottes qui mourraient. Arrachez sans les meurtrir les carottes que vous voulez ainsi conserver; débarrassez-les de leur terre avec un couteau de bois et enlevez les feuilles par un mouvement de torsion.

Insectes nuisibles. — Le principal ennemi de la carotte est l'araignée rouge ou thériodon. On la combat par des bassinages quotidiens avec de l'eau dans laquelle on a mis de la suie. Une décoction d'absinthe assez forte est aussi un procédé recommandable.

Propriétés alimentaires et médicinales de la carotte. — La carotte n'est pas très nourrissante. Mais elle contient des vitamines nombreuses et variées qui en font un légume sain et rafraîchissant, régularisant les fonctions de l'intestin et combattant la constipation. Elle contient également du fer (jusqu'à 7 %) et se recommande, pour cette raison, aux anémiques.

Elle a sur le foie une action très salutaire et entre, de ce fait, pour une part importante dans les menus des stations thermales. Voici la recette du plat connu sous le nom de « carottes à la Vichy » : Prendre 750 gr. de carottes « Grelot ». Les éplucher et les couper en morceaux. Dans une casserole les couvrir d'eau salée. Ajouter 2 gr. de bicarbonate de soude et 60 gr. de beurre. Laisser cuire à petit feu jusqu'à évaporation totale du liquide.

Faites manger à vos enfants des carottes crues qui feront périr leurs vers et les rafraîchiront. Donnez à vos bébés une carotte en guise de hochet, ils la mâcheront volontiers et elle favorisera la sortie de leurs dents.

Avec les feuilles fraîches de la carotte vous ferez des cataplasmes émollients recommandés contre les elous, panaris, brûlures, erysypèles et dartres.

LE VIEUX JARDINIER.
(Reproduction interdite.)
COFFRES-FORTS 23 rue de Richelieu PARIS
BAUCHE et Pl. de Bordeaux NANTES
Catalogue franco.

Entretien. — Quand la levée est faite, c'est-à-dire après huit jours

La Défense du Lait

Nous publions ci-dessous deux lettres que viennent d'adresser respectivement la Fédération Régionale des Groupements Producteurs et des Producteurs de Lait de l'Ouest, et l'Union Centrale des Producteurs de Lait de Nantes (Loire-Inférieure) et à M. le Président du Conseil, Nous ne pouvons que nous associer à ces justes doléances pour la défense indispensable de la production laitière.

Fédération Régionale des Groupements Producteurs et des Producteurs de Lait de l'Ouest
Nantes, le 14 avril 1934.

Monsieur Queuille,
Ministre de l'Agriculture, Paris.

Monsieur le Ministre,
Notre Fédération régionale des Groupements producteurs et des Producteurs de lait de l'Ouest a été très vivement émue par les décisions qui ont été prises tout récemment touchant la production laitière du pays et elle se permet, respectueusement, de venir insister très vivement auprès de vous pour obtenir des mesures destinées à protéger les producteurs paysans français.

En ce qui concerne les beurres, les mesures qui ont été prises ont pu donner en partie satisfaction aux légitimes revendications des producteurs, mais la fixation du contingent d'importation des fromages pour le deuxième trimestre à 52.000 quintaux nous a paru particulièrement inopportune et dangereuse.

En effet, nous sommes à la veille d'une crise laitière très sérieuse qui touchera tous les moyens et petits producteurs, d'autant plus directement que, comme vous savez, le lait est pour une partie importante des paysans français, un des rares produits qui, à l'heure actuelle, lui permette de maintenir un certain niveau de vie et de ne pas sombrer dans la misère.

A vrai dire, nous nous attendions à une diminution du contingent du deuxième trimestre pour correspondre un peu à cette aggravation de la situation qui menace le producteur français aujourd'hui ; mais, cette majoration du contingent d'importation étrangère de 12.000 quintaux a été nos plus légitimes et plus raisonnables espérances.

Nous venons donc, Monsieur le Ministre, vous demander avec confiance et fermeté, au nom des paysans de notre région, de prendre par vous-même les mesures nécessaires pour donner satisfaction à nos revendications et pour intervenir de votre haute et compétente autorité auprès de M. le Ministre du Commerce et de M. le Président du Conseil, pour que des mesures équivalentes et corollaires soient prises. Spécialement en ce qui concerne l'accord franco-suisse sur les fromages, fixant malencontreusement à 60.000 quintaux annuels le contingentement. Nous demandons que l'accord qui vient d'être signé ne soit pas renouvelé à l'échéance semestrielle prévue et que, de plus, en ce qui concerne le contingent réduit qui sera autorisé, des mesures de contrôle sévères de quantité et de qualité soient appliquées à cette frontière.

Nous avons confiance, Monsieur le Ministre, en votre dévouement à la cause de la défense paysanne et c'est dans cet esprit que nous vous prions de bien vouloir agréer l'expression respectueuse de notre haute considération.

Pour la Fédération régionale des Groupements producteurs et des Producteurs de Lait de l'Ouest,
Le Président :
P. LE QUEN.

Union Centrale des Producteurs de Lait de Nantes (Loire-Inférieure)

Monsieur le Président du Conseil,
Nous avons pris connaissance des chiffres du contingent d'importation pour le second trimestre 1934.

En ce qui concerne le lait, la crème de lait, le lait concentré, malgré toutes les demandes de réduction des Associations laitières, les chiffres restent les mêmes qu'au cours des trimestres précédents, c'est-à-dire très supérieurs aux besoins de la population française et représentant la continuation du marasme tant en ce qui concerne les prix que l'écoulement de la production française du lait concentré ou lait en poudre.

Nous avions espéré qu'une réduction sensible de ces importations viendrait apporter un soulagement à l'écoulement du lait français dans des régions de très grosse production. Nous prenons acte pour l'avenir — et en face de la crise laitière qui vient — du refus apporté par le Gouvernement à nos revendications transmises par l'organe de la Confédération générale des Producteurs de lait.

Le second trimestre, qui va être le trimestre critique pour la production laitière française, s'ouvre donc sans aucune mesure de protection nouvelle, ce qui n'est pas sans rendre compte de l'évolution actuelle de la politique gouvernementale au point de vue agricole.

Nous constatons que le Gouvernement actuel, auquel les agriculteurs voudraient faire confiance, domine par les grands intérêts industriels, s'oriente lentement vers une politique dite de déflation des prix agricoles, alors qu'il est avéré que l'agriculture a non seulement déjà fait sa déflation, mais que celle-ci s'est produite à un niveau et à un point qui garantissent avec certitude la misère paysanne.

Nous réproposons également les accords qui viennent d'être signés à Berne et qui achèvent de sacrifier complètement la production laitière française.

A l'occasion de la Foire Commerciale et Agricole de Nantes, les Agriculteurs, réunis autour de leur stand de produits laitiers, ont l'honneur de vous adresser un suprême appel pour que votre Gouvernement veuille bien prendre en considération ce cri d'alarme émanant du plus pur bon sens économique national ; sans quoi, ces mêmes agriculteurs se trouveront, malgré toute leur bonne volonté, dans l'impossibilité de subvenir aux besoins non seulement de leur famille, mais des charges plus ou moins directes qu'ils sont, en fin de compte, presque les seuls à supporter dans cette crise, ainsi que dans cette tentative de redressement moral et économique du pays.

Veillez agréer, Monsieur le Président du Conseil, l'assurance de nos sentiments distingués et respectueux.

Fait à la Foire Commerciale et Agricole de Nantes, le 14 avril 1934.

Approuvé par les Unions et Coopératives Laitières de la Loire-Inférieure.

R. de la BRETONNIÈRE.

Le Prix du Lait
Les Syndicats des Producteurs de lait, des Laitiers, des Epiciers, portent le prix de vente du litre de lait à la consommation à Nantes à 1 fr. 10 à partir du 23 avril 1934.

Vous trouverez l'engrais de Votre Terre parmi les Engrais Composés Saint-Gobain.

Échos de la Journée du Vin au Loroux-Bottereau

Nous avons reçu trop tardivement cette note pour l'insérer dans notre dernier Bulletin, comme nous l'aurions voulu :

Dimanche dernier, à la Mairie de Loroux-Bottereau, sous la présidence de M. le Sénateur-Maire, était réuni le Comité cantonal des Vins, organisateur de cette journée du 25 mars dont on garde dans le canton et au-delà un si bon et gai souvenir.

M. le Sénateur, tout heureux d'un tel succès, dût tout d'abord aux nombreux exposants du Concours, tint à remercier les membres du Comité d'organisation, réunis autour de lui. Comité agricole et viticole, Comité cantonal des vins, Comité des fêtes, les membres de ces différentes associations regrettent les éloges qu'en la circonstance ils méritaient, chacun d'eux, il faut bien le dire, ayant tenu à faire bien pour la réussite de cette fête, fête favorisée par un temps splendide, où la gaieté régna toute la journée, gaieté dominée surtout par les vapeurs de notre bon muscadet.

Dans ses remerciements, M. le Sénateur n'oublia de rappeler la présence des hôtes de marque venus relever notre fête par leur présence ; un hommage particulier à nos éminents conférenciers, remerciements à la presse, à l'Harmonie du Loroux-Bottereau, et enfin, pour terminer, au Secrétaire général du Comité.

Regardant le succès de cette journée sous un aspect pratique et par là même intéressant, M. Linier ajouta : « Notre but véritable fut atteint, j'en ai des échos de très loin,

de notre journée, et il m'est agréable de citer des paroles de visiteurs, intéressés à la question viticole et en particulier à celle des vins de nos colaux. Nous avons été heureux, ont-ils dit, de constater que vos vins ont une qualité dont nous méconnaissions la réelle valeur, et nous nous souviendrons aussi du bon accueil que nous avons reçu dans votre cité, où nous nous promettons de revenir l'année prochaine passer une bonne journée pour les mêmes raisons au chef-lieu du canton du Loroux-Bottereau. »

Mais voici un autre écho que M. le Sénateur ne connaît pas, ne l'ayant pas entendu. Il vient des cantons voisins, où se récolte aussi du bon, très bon muscadet. Serait-ce un écho jaloux... Vallée, Verlon, Clisson, et cet écho répète : « Heureux canton qui possède deux sénateurs-maires, dont l'un, M. Louis Linier, conseiller général, est président du groupe sénatorial de la défense des vignerons du Centre et de l'Ouest » et voilà pourquoi au Loroux-Bottereau une fête du vin et du bon vin se devait d'avoir un tel succès, car, enfin, nos bons vignerons, en exposant leurs vins et en venant nombreux à cette journée organisée dans leur intérêt, ont voulu par là témoigner leur reconnaissance envers celui qui a défendu et défendra au Sénat leur cause.

Les médailles, les diplômes et mentions seront à la disposition des intéressés chez les membres du Comité cantonal de chaque commune, à partir du dimanche 23 avril.

Aux Lauréats de nos Concours des Vins et du Meilleur Cidre

Nous avons déjà reçu la visite de plusieurs lauréats, nous demandant la médaille qui venait de leur être décernée au Concours de Nantes. Nous avisons tous les lauréats qu'il leur sera remis cette année UN DIPLOME représentant la médaille obtenue par chacun.

Ces diplômes leur seront adressés directement par la Poste à leur domicile. Etant donné le grand nombre des concurrents et l'importance de notre travail en ce moment, nous leur demandons un délai de quelques semaines, pour assurer tous ces envois. Que chacun veuille donc patienter un peu.

Quelques Lots en nature
Indépendamment de ces diplômes, la Maison R. Delafay et C^{ie}, fabricants d'engrais, avait bien voulu nous offrir trois lots d'engrais spécial pour vignes et trois lots d'engrais « Pomone » spécial pour arbres fruitiers, pour répartir entre les lauréats. Nous avons été obligés de procéder, par tirage au sort, dans chaque catégorie de lauréats. Voici les gagnants :

ENGRAIS POUR VIGNES
M. Cesbron, Les Chabossières, Vallet.

M. Morille Prudent, viticulteur, Le Loroux-Bottereau.

M. Rézeau, A. Beau-Laurien, Saint-Lumine-de-Clisson.

ENGRAIS POUR POMMIERS
M. Loeuff Pierre fils, La Brunelais, Vay.

M. Lemoine Louis, Trehan, Coudray-Plessé.

M. Dutertre Jean, à Joné-sur-Erdre.

D'autre part, nous avons offert, après tirage au sort, une boîte d'IVERNOI, pour le traitement d'hiver des arbres fruitiers, aux lauréats ci-dessous :

MM. Durand, La Martinière, Issé — Lefèvre Pierre, à Conquerneuil — Lepout Toussaint, à l'Ongette, Sucé — Letertre Louis, La Grange, Saint-Mars-du-Désert. — Lelourmy Jean, à Haut-Trémar, Coudray-Plessé. — Orain Léandre, La Rousselière, Châteaubriant.

Erratum
Dans le palmarès du Mascadet, médailles d'argent, il a été inscrit par erreur M. Auguste Bonhomme, à Mouzillon. Il fallait lire M. GUSTAVE BONHOMME, propriétaire à Mouzillon.

Vos betteraves viendront bien et seront nourrissantes avec PHOSAMO.

PHOSAMO, l'ENGRAIS QU'IL VOUS FAUT

La Vie Syndicale

Cordemais
Dimanche 23 avril, à 8 heures un matin (heure légale), réunion syndicale de défense agricole. Causerie par M. R. Faivre. Tous nos adhérents sont priés d'y assister.

Vigneux
Dimanche 29 avril, à la sortie de la grand-messe, grande réunion syndicale de défense agricole. Conférence par M. R. Faivre sur des sujets d'actualité. Tous les agriculteurs sont cordialement invités.

Syndicat agricole de Saint-Marc-sur-Mer
M. Rannou, instituteur à Pornichet, cesse les fonctions de Secrétaire-Treasorier du Syndicat de Saint-Marc-sur-Mer. Il est remplacé par M. PINON, au Prazillon, Saint-Marc-sur-Mer. A l'avenir, les adhérents du Syndicat de Saint-Marc-sur-Mer voudront bien s'adresser à M. Pinon.

BACHES
Une bonne bache est la meilleure assurance contre la pluie

Double couture, coins renforcés, œils cuivre tous les mètres, 1^{re} de corde à chaque coin, ou cordes à coulisse sur les largesurs, au choix du preneur. Marques comprises, marchandise rendue franco toutes aares de Loire-Inférieure.

Pour le mètre carré confectionné :
Jute : vert gras..... 11 50
Lin et Jute : vert gras..... 12 30
Lin : vert gras..... 13 60
Chanvre : N° 1 vert gras ou cachou enduit..... 14 05
N° 2 vert gras ou cachou enduit..... 15 70
N° 3 vert gras..... 18 85
Coton : A vert gras..... 18 60
B vert gras

MARCHES DE LA VILLETTE

Du Lundi 16 Avril 1934

ANIMAUX	Anciens	Vendus	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vit			
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs.....	3,206	3,100	6 40	4 90	3 80	7 40	3 85	2 70	1 90	4 53
Vaches.....	2,019	1,900	6 40	4 40	3 60	7 80	3 85	2 42	1 80	5 00
Taureaux.....	560	540	4 70	3 90	3 60	5 40	2 90	2 15	1 80	3 35
Veaux.....	2,311	2,200	9 60	7 50	5 68	11 50	5 75	4 27	3 08	6 70
Moutons.....	10,783	10,400	16 00	12 60	10 70	17 00	8 00	5 92	4 70	8 50
Porcs.....	1,843	1,843	6 58	6 14	4 50	7 44	4 60	4 30	3 20	5 20

Du Jeudi 19 Avril 1934

Bœufs.....	1.208	1.100	6 40	4 90	3 80	7 40	3 85	2 70	1 90	4 68
Vaches.....	805	750	6 40	4 40	3 60	7 80	3 85	2 45	1 80	5 00
Taureaux....	340	320	4 60	3 90	3 60	5 30	2 75	2 15	1 80	3 28
Veaux.....	1.732	1.650	9 60	7 70	5 80	11 50	5 75	4 38	3 20	6 70
Moutons....	6.900	6.700	15 80	12 10	10 20	16 60	7 80	5 68	4 48	8 30
Porcs.....	1.589	1.589	6 72	6 00	4 30	7 42	4 70	4 20	3 00	5 20

Marché du Lundi. — Arrivages par Départements

GROS : 5.785. — Maine-et-Loire, 220; Sarthe, 120; Mayenne, 260; Loire-Inférieure, 165; Indre-et-Loire, 95; Deux-Sèvres, 140; Vienne, 665; Vendée, 26. MOUTONS : 10.783. — Sarthe, 240; Vienne, 165; Eure-et-Loire, 456. VEAUX : 2.311. — Maine-et-Loire, 235; Sarthe, 470; Mayenne, 30; Loire-Inférieure, 40; Indre-et-Loire, 70; Vendée, 10; Vienne, 15. PORCS : 1.843. — Maine-et-Loire, 195; Sarthe, 240; Vienne, 165; Loire-Inférieure, 275; Indre-et-Loire, 60; Deux-Sèvres, 70; Vendée, 20.

Marché de la Viande

LA SITUATION

Dans l'ensemble de la France une légère amélioration du marché de la viande s'est produite depuis Pâques. Les envois de l'étranger, sauf ceux de moutons, étant complètement supprimés, l'offre et la demande intérieure conditionnent presque exclusivement le marché.

En ce qui concerne le gros bétail, les arrivages plutôt modérés à la Villette, au moment des fêtes de Pâques, avaient créé des besoins assez sérieux de la part de la cheville sans qu'il y eût pour cela une progression sensible de la consommation. Les cours ont marqué par suite une légère reprise qui semble devoir se maintenir fermement si l'offre reste prudente.

En veau, un recul très important a été marqué pendant la première quinzaine d'avril. Tendance très calme.

En moutons, les arrivages sont toujours réduits, la tendance est restée ferme en agneaux malgré leur proportion assez forte à chaque marché; les catégories secondaires sont très stables, en particulier sur les sortes du Midi et les bonnes brebis, en quantité un peu faible.

En porcs, on assiste à un recul général des cours. Le nombre d'animaux présentés sur le marché reste très moyen, mais compte tenu des entrées directes aux abattoirs et des envois aux Halles, l'offre est actuellement très importante. En particulier le marché de lundi a été très mauvais et les cours sont tombés au niveau le plus bas connu depuis 1905 (en tenant compte de la dévalorisation du franc depuis cette époque).

Pour l'Hygiène du Lait

Le Comité de propagande du lait, qui préside notre ami le colonel Pichelin, avait organisé, dimanche dernier, 15 avril, à 17 heures, dans l'enceinte de la Foire de Nantes, sur les vaches laitières du Concours, une démonstration de propreté de la traite.

Les éleveurs qui y prenaient part devaient se soumettre aux règlements suivants :

- 1° Nettoyage complet et minutieux des récipients à lait.
- 2° Les vaches devaient être brossées sur le flanc droit à l'aide d'une brosse humide.
- 3° Les mamelles nettoyées avec un linge humide.
- 4° La queue attachée à la jambe postérieure gauche.
- 5° Lavage des mains du vacher.
- 6° Élimination des premiers jets du lait.
- 7° La traite devait être faite à fond.
- 8° Filtrage du lait.

Les sept concurrents qui ont observé ce règlement ont reçu chacun un magnifique filtre d'une valeur de 70 francs, offert par le Comité du lait. Nous citerons particulièrement les noms de MM. Dosset, de Buzay; Babin, de Saint-Etienne-de-Montluc; Vallée de Couron, et Guinard des Deux-Sèvres.



LE XVI^e CONGRÈS DE L'AGRICULTURE FRANÇAISE

Le XVI^e Congrès de l'Agriculture française, organisé par la Confédération Nationale des Associations agricoles (C.N.A.A.), 33, rue d'Amsterdam, se tiendra à Brive-la-Gaillarde (Corrèze), du 3 au 6 mai prochain.

De l'ordre du jour, nous détachons notamment les importants rapports suivants :

- L'élevage hippique, les conditions de son maintien en France, par M. de Choin du Double.
- L'élevage ovin en France et en Algérie, par MM. André de Condat et Georges Bréart.
- Les élevages de basse-cour, par M. P. de Méribus.
- La défense du Marché français. Résultats obtenus et renforcements de protection à obtenir. Les relations agricoles de la métropole et des colonies. Les méthodes de préparation des accords commerciaux et des tarifs douaniers, par M. Augé-Laribe.

Des excursions suivront le Congrès.

Situation de la production du Lin

OU EN SOMMES-NOUS ?

La situation est actuellement la suivante :

a) Pour la récolte 1933, les crédits sont votés et la prime sera maintenue à son taux actuel jusqu'au 15 juin 1934.

b) Pour la récolte 1934 et les stocks qui resteront invendus au 15 juin prochain, nous disposons actuellement :

D'abord des crédits votés dans le budget de 1934, soit 35 millions ;

Ensuite des reliquats de crédits qui, au 15 juin 1934, n'auront pas été employés. Il est difficile de les évaluer avec précision actuellement, mais nous pensons qu'il s'agit d'environ 15 à 20 millions.

Le total des crédits disponibles serait donc d'environ 50 à 55 millions.

Avec 20.000 hectares de lin, la prime pourrait être maintenue, mais il faut prévoir que cette superficie sera peut-être dépassée, et que, par conséquent, une légère réduction du taux de la prime sera peut-être nécessaire.

Mais ceci n'est valable que sous réserve que, par les décrets-lois, les crédits votés par le Parlement dans le budget de 1934 ne soient pas annulés, ni même réduits.

EN VOILA ASSEZ

Il est inadmissible que les producteurs de lin ne puissent savoir avec certitude, au moment des semailles, si la protection qui leur a été votée sera ou non maintenue.

L'équilibre budgétaire est une chose nécessaire, c'est entendu, mais, pour tout homme de bon sens, il dépend actuellement autant, sinon plus, de la crise et du fléchissement des recettes, que de l'aggravation des dépenses.

C'est donc pas en anéantissant les branches de l'activité nationale, qui ont encore des débouchés, et en aggravant la situation économique, qu'on améliorera la situation budgétaire.

Supprimer les crédits du lin, c'est :

- a) Provoquer automatiquement des importations, et une dépense pour le pays d'une somme au moins double à celle des crédits ;
- b) Supprimer tous les transports considérables qui se font sur les lins français, et creuser, du montant de ces transports, le déficit des réseaux et celui du budget ;
- c) Supprimer tous les impôts que rapportent le commerce des lins en paillies et leur transformation par le tissage ;

d) Créer du chômage chez les ouvriers tisseurs, et faire naître une nouvelle charge pour la collectivité ;

e) C'est aggraver le trouble et le déséquilibre de la production agricole, avec toutes les perturbations d'ordre budgétaire qui en résultent.

Supprimer les crédits du lin, c'est, du point de vue budgétaire, un avantage matériel fictif, et du point de vue du pays, une opération incontestablement néfaste.

QUE DEVONS-NOUS FAIRE EN FRANCE ?

Tous les cultivateurs français, producteurs ou non de textiles, se doivent de réclamer avec énergie et d'obtenir le maintien sous une forme ou sous une autre de la protection nécessaire à l'existence de nos productions de lin, de chanvre et de soie.

Le Gouvernement a le choix entre :

- a) Une protection douanière intégrale sur tous les textiles à la parité d'un droit de 4 fr. 80 par kilo de filasse de lin.
- b) Une protection par primes financières.

Pour détruire les TAUPES, on peut employer :

"LA TAUPINASE DELBA"

Efficacité remarquable - Économie

Flacons 8 et 4 l. - Toutes Pharmacies

LE DENTISTE A PRIX FIXE...

Extractions sans douleur, 5 et 10 fr.

Dentier complet, 28 dents..... 600 fr.

avec certificat de garantie 10 ans.



Laissant le palais entièrement libre.

Appareil Franco-Américain

notre spécialité, ni plaque, ni crochet.

Réparation d'une cassure, 25 et 15 fr.

Couronne or, 22 carats, depuis... 150 fr.

Plombage simple garanti..... 15 fr.

Obturation avec traitement, den. 30 fr.

VOYEZ NOS APPAREILS MODERNES

EXPOSÉS DANS NOS VITRINES

Vous pouvez payer plus cher

Mais vous n'aurez pas mieux

Maison française de confiance,

Consultations de 8 heures à 19 h. 30.

Cabinet dentaire moderne

"d'HIDALGO" de Paris

Passage Pommeraye - NANTES

(Galerie des Statues)

A.A.R.C. 1.000.000 de francs de garantie

Mise en Circulation de la Farine panifiable

A compter du 1^{er} mai 1934, aucune quantité de farine panifiable ne pourra être mise en circulation sans être accompagnée d'un laissez-passer délivré par la recette buraliste des contributions indirectes du lieu d'expédition.

Sont dispensés de cette formalité, les envois inférieurs à dix kilogrammes, à la condition qu'ils ne proviennent pas d'un établissement de production.

Les titres de mouvement prévus à l'article précédent, mentionneront : le lieu d'extraction et les quantités exprimées en quintaux métriques, de chacune des catégories de farines expédiées ; le lieu d'enlèvement, les noms, prénoms, profession et adresse de l'expéditeur et du destinataire ; le délai dans lequel le transport doit être effectué, ainsi que les moyens de transports utilisés.

Leur délivrance donnera lieu au paiement du droit de timbre.

Les titres de mouvement seront délivrés, sur simple demande, aux exploitants de moulins dispensés de l'obligation d'utiliser des blés stockés ou reportés.

Ils pourront être refusés aux moulins qui n'auront pas justifié au préalable, auprès du chef local du service des contributions indirectes, de l'utilisation des blés stockés ou reportés conformément au pourcentage fixé par le ministre de l'Agriculture ainsi que de l'exportation ou de la dénaturation des farines taxées à raison de 7 kilos, de farine du type C 2 ou de 12 kilos, de farine du type Z pour 100 kilos, de blé mis en mouture.

Des registres de laissez-passer pourront être remis, contre paiement du prix des timbres, aux commerçants ou industriels qui en feront la demande au chef local du service des contributions indirectes.

Les registres détenus par les intéressés seront immédiatement retirés dans le cas où les derniers ne se conformeraient pas à leurs obligations relatives à l'emploi des blés stockés ou reportés, comme aussi en cas d'abus, sans préjudice, le cas échéant, de la sanction prévue à l'article 2 de la loi du 17 mars 1934.

Les titres de mouvement doivent être conservés par les destinataires et représentés à toute réquisition des agents de contrôle.

Achiez vos Machines Agricoles au Syndicat

VOUS VOUS ASSUREREZ

LES MEILLEURS PRIX

LES MEILLEURES MARQUES

Vous soutiendrez aussi l'organisation syndicale qui sauvegarde vos intérêts !

avez-vous pas oublié

d'acheter les Engrais

Composés St-Gobain ?

PHOSAMO, L'ENGRAIS QU'IL VOUS FAUT

N'oubliez pas que vos vignes

peuvent encore être fumées au

PHOSAMO, engrais complet très

assimilable.

PHOSAMO, L'ENGRAIS QU'IL VOUS FAUT

Le Maïs fourrage

Les grands froids de décembre 1933, la sécheresse de la fin de l'hiver et le peu de chaleur de ce début de printemps, en détruisant une bonne partie des fourrages d'hiver et en retardant la pousse des prairies et herbages ont rendu particulièrement difficile l'entretien du bétail depuis le début de l'année et accentué la baisse déjà catastrophique de la viande sur pied.

Ceux qui ont su travailler leurs prairies naturelles et les fumer convenablement peuvent avoir la certitude d'une récolte de qualité et même abondante si les conditions météorologiques de la fin d'avril et du mois de mai s'y prêtent un peu.

Pour les autres ils sont à la merci complète de ces conditions météorologiques, et si celles-ci ne sont pas nettement favorables la récolte sera maigre et de qualité médiocre.

Pour tous, étant donné que les réserves de foin seront plus qu'épuisées d'une façon générale à la fin du printemps, il importe, pour conserver le plus possible de foin nouveau pour l'hiver, de se ménager un fourrage vert abondant pendant la période estivale. Le maïs fourrage est certainement l'une des plantes les plus intéressantes à ce point de vue et lorsqu'il est cultivé comme il convient il laisse le sol en bon état pour le blé qui lui succède.

Le maïs fourrage a une végétation très rapide, il peut donner jusqu'à 100.000 kilos de fourrage vert à l'hectare et c'est, de plus, l'une des plantes qui se conserve la mieux par l'ensilage.

Place dans l'assolement. — Le maïs fourrage a sa place normale dans l'assolement de notre région, après les choux-fourragers ou n'importe quelle plante fourragère de printemps : colza, seigle fourrage, trèfle incarnat, etc., de même qu'il peut venir en tête d'assolement, à la place de la jachère.

Cultivé rationnellement, il peut jouer le rôle d'une plante sarclée dans les situations où le défaut de main-d'œuvre ne permet pas de consacrer de grandes surfaces aux céréales et aux pommes de terre.

Le maïs s'accommode, en effet, des sols de nature diverse ; seules les argiles compactes et les terrains tourbeux ne lui conviennent pas. Il préfère, toutefois, les terres profondes de vallée conservant bien leur fraîcheur ; il vient bien également sur les bonnes terres à blé, sur les étangs desséchés, après défrichage de vieilles prairies, de même que sur les terres silico-argileuses et argilo-siliceuses, surtout lorsqu'on les a chaulées ou marnées.

Dans les terres fortes mais non pierrees, le pulvérisateur à disques permet, en un ou deux passages croisés, d'améliorer parfaitement le sol après un labour sur une profondeur de 10 à 15 centimètres.

Fumure. — Etant données la rapidité de sa croissance et sa grande productivité, le maïs réclame, sous une forme assimilable, tous les éléments de la fertilité : azote, acide phosphorique, potasse et chaux.

L'examen de la marche d'absorption de ces éléments fait ressortir qu'un début d'azote qui a été absorbé avec le plus d'avidité, vient ensuite la chaux et la potasse, l'acide phosphorique ne vient qu'en dernier lieu.

La fumure rationnelle aura pour base le fumier de ferme à dose élevée, car la verse n'est pas à redouter et ce qui ne sera pas utilisé par le maïs restera à la disposition du blé qui suit, en général, cette culture.

Pour compléter le fumier de ferme on incorporera au sol (à l'hectare) par les dernières façons culturales :

Engrais azotés..... 100 à 150 kil.
Superphosphate..... 250 à 500 kil.
En Phosph. bicalcaïque 150 à 300 kil.
Chlorure de potassium 150 à 200 kil.

Variétés et semis. — Bien qu'avec les grands maïs, dont le plus connu est le « Caraga » ou « Dent de cheval » on peut arriver à des rendements très élevés de l'ordre de 100.000 kilos de fourrage vert à l'hectare, nous conseillons plutôt l'emploi des petits maïs, plus précoces et plus rapides de végétation. Ils donnent un fourrage de qualité supérieure et s'accommodent mieux des sols de nature diverse, plus ou moins profonds.

Les plus connus sont le « Jaune gros », le « Blanc des Landes » et le « Jaune des Landes ».

Le maïs ne doit se semer qu'en terre bien ressuyée et bien réchauffée. Dans notre région on peut généralement semer à partir du 1^{er} mai. En échelonnant les semis du début

à la fin de mai, on peut prolonger la récolte jusqu'en septembre.

— Ça c'est autre chose... Au fond, ça n'a pas d'importance.

— Au contraire, je veux savoir. Je ne comprends pas ce mystère et si vous savez quelque chose, je vous en conjure, dites-le moi. Je me forge toutes sortes d'idées qui sont véritablement extravagantes... Parlez, Bernard, je vous écoute.

— J'aimerais mieux ne rien vous dire. C'est à Madame de Borel de vous expliquer cela !

— Mais puisque ma mère ne le fera pas ! quelle ne le fera jamais. Pour elle, mon père est mort et je dois le considérer comme s'il était mort.

— Heureusement, cela n'a pas suffi à le tuer que de dire qu'il était mort.

— Répondez à ma demande, Sauvage, je vous en supplie.

— C'est assez embarrassant... Enfin puisque vous y tenez et que ça peut vous servir... Il n'y a pas grand monde qui sache la vérité... moi, je suis un peu au courant parce que ma mère était à la Châtaigneraie, auprès de Madame de Borel, quand les événements se sont produits. Or, voilà ce que m'a raconté ma défunte mère en me recommandant de n'en parler à âme qui vive.

Et en tâtonnant, avec des réticences, comme s'il craignait de me heurter, Bernard m'expliqua :

— Dans tous les mémoires, ça ne va pas toujours comme on voudrait.

(A suivre).

FEUILLETON DU Bulletin 9

LA CHATAIGNERAIE

Grand Roman inédit

PAR

MAX DU VEUZIT

Il tressaillait un peu et ses yeux s'altèrent en me regardant.

— Inutile de chercher, déclara-t-il en fermant l'annuaire que je tenais encore ouvert. Je connais.

— Vous connaissez ? bégayai-je l'âme galvanisée.

— Frédéric de Borel a été, autrefois, un de mes jeunes officiers.

Je m'étais levée, très pâle, comme pour mieux l'entendre ou peut-être pour recevoir plus en plein cœur le choc qu'il allait m'apprendre.

— Et depuis ? questionnai-je mes yeux rives aux siens.

— Je l'ai revu il y a douze ans... il venait de donner sa démission de capitaine.

— Mais il ne l'est pas encore que je sache, mademoiselle ! Nul ne m'a annoncé sa mort.

— Pourtant, depuis douze ans vous ne l'avez pas revu ?

— Non, mais j'ai eu plusieurs fois de ses nouvelles par des amis communs. Je reçois même de lui une carte, il y a quelques années... huit ans peut-être ? Il partait pour le Soudan.

— Le Soudan ?

— Oui. Quand il envoya sa démission de capitaine, c'était avec l'intention de partir au loin... un tas de projets d'exploration qu'il avait en tête. Il n'a cessé de voyager par la suite.

— Et depuis huit ans vous n'avez rien reçu de lui ?

— Rien... mais cela ne signifie pas grand chose. Il n'y a pas de bureaux de poste au centre de l'Afrique et on est souvent de longs mois sans pouvoir faire parvenir la moindre communication au continent. Croyez-m'en, j'ai la certitude qu'il n'est rien arrivé à Monsieur de Borel. Il reviendra un de ces jours par ici.

— Oh ! que Dieu vous entende, monsieur ! m'écriai-je, un peu de sang colorant à nouveau mes joues décolorées.

En cette minute, cela m'aurait fait du bien de pleurer, larmes de joie et de déception à la fois, larmes douces, en tout cas ! Mais je me raidis. La pensée de ma mère que nul soupçon ne devait effleurer, nul commentaire désobligeant ne devait

atteindre, me retint et rendit un peu de force à mon cœur en débandade.

— Monsieur, dis-je en prenant congé, laissez-moi vous remercier du fond du cœur... vous ne savez pas combien les renseignements que vous venez de me donner me sont précieux.

— Je le devine, murmura-t-il avec une douceur affectueuse.

Mais me raidissant plus fermement contre tout restant d'émotion, j'achevai avec une infinie mondanité.

— Encore une fois merci de votre aimable accueil, monsieur, et pardonnez-moi de vous avoir dérangé.

Je m'inclinai correctement, mais il me tendit brusquement sa large main dans laquelle je mis la mienne qu'il secoua, fortement.

— Au revoir, mon enfant... je suis heureux de vous avoir vue. Rappelez-vous que cette maison est celle d'un vieil

de mai à la fin de juin et en employant des variétés de précocité différente, on peut ainsi s'assurer, si l'été n'est pas trop sec, un fourrage vert abondant de la mi-juillet à la fin de septembre.

On a parfois reproché au maïs d'être de faible valeur nutritive et peu favorable à la production du lait. Si le maïs est obtenu sous un climat humide et brumeux, où la luminosité est très faible, ce reproche peut être exact, encore n'est-il pas suffisant pour faire abandonner sous ce climat la culture du maïs car il suffit de relever la teneur pour faible en matière azotée de la ration par l'addition d'un peu de tourteau d'arachide et de la sorte l'inconvénient disparaît.

Si au contraire le maïs est obtenu sous un climat où la luminosité est bonne et si on lui donne suffisamment d'acide phosphorique et de potasse, il constitue un très bon fourrage, particulièrement précieux dans notre région pendant la période estivale.

J. VALENTIN,
Ingénieur agronome.

Offres et Demandes

Service réservé à nos adhérents.
Ecrire ou s'adresser au Syndicat,
2, rue Scribe, Nantes.
Tarif : 5 francs par annonce et pour une seule insertion.

OFFRES

53. — Vente en confiance de VACHES et GENISSES Normandes, sélectionnées et de race pure. S'adresser au Bureau du Syndicat.
54. — A vendre VOITURE à deux roues, en bon état, S'adresser à La Sénéderie, Gorges (L.-I.).
55. — Elevage du Port-Bossinot, à Saint-Philbert-de-Grandlieu, tél. 24 : ŒUFS A COUVER de : Dindons

bronzés d'Amérique ; Oies de Toulouse et du Poitou ; Canards Nantais, Kakis, Coureurs Indiens blancs ; Pintades grises ; Poules Faverolles, Coucou de Rennes, Sussex Herminette, Bresse noire et Leghorn ; Lapins Rex, Blancs de Vendée, Zibeline, Angoras.

DEMANDES

35. — Je cherche à louer GRAND JARDIN ou MAISON 4-6 pièces avec grand jardin, à Nantes ; préférence quartier Jennes-Vannes, Saint-Félix. S'adresser au Syndicat.

36. — On demande MENAGE, avec ou sans enfants ; homme jardinier-vigneron, femme susceptible d'être employée maison. Excellentes références. S'adresser au Syndicat.

37. — MENAGE demande place, mari connaissant culture générale notamment vigne et jardin ; femme basse-cour. Bonnes références. S'adresser au Syndicat.



NOS MERCURIALES

Grains et Farines

Voici les Cours officiels des céréales et farines dans notre région à ce jour :

Nantes, le 18 avril.
Farine de froment..... 175
Blé (d'après la nouvelle loi) 125 50
Avoines grises ou noires..... 53
Avoines bigarrées..... 47
Sarrasin Bretonne..... 87
Sarrasin Loire-Inférieure..... 89
Orge indigène..... 69
Son bonne fabrication..... 48/19 Nantes

Cours du Bétail

SYNDICAT DE LA BOUCHERIE
Cours du 13 avril
VEAUX : 584. — Le demi-kilo : 1re qualité, 3,50 à 5 fr.
BOEUF : 8. — Le demi-kilo : De- vant : 1re qualité, 2 à 2,50 ; 2e qual.,

1,50 à 2 fr. ; 3e qual., 1 à 1,50. — Der-rière : 1re qualité, 4 à 4,75 ; 2e qual., 3 à 3,75 ; 3e qual., 2,25 à 3,75 ; 4e qual., 1,50 à 2 fr. — Le demi-kilo : 1re qualité, 7,50 à 8,50 ; 2e qual., 6,50 à 7,50.
AGNEAUX. — Sans tarif.
SYNDICAT DE LA BOUCHERIE DE CAMPAGNE ET MARCHANDS DE VEAUX
VEAUX : 584. — Le kilo sur pied : 2,90 à 4,50.
Il est à observer que ces prix s'entendent rentrés en ville, frais de mar- ché, porte de kilo à déduire : 0 fr. 80. Donc moyenne : 2 fr. 90.

Fourrages

On cote suivant lieux de production, les 1.000 kilos :
Foin de blé en botte..... 220 à 225
Foin de blé pressé..... 220 à 225
Foin, les 500 kilos..... 220 à 250

Légumes et Primeurs

MARCHÉ DU CHAMP DE MARS
Nantes, le 17 avril.
Artichauts, les 12, 18 fr. — Asperges la botte d'un kilo, 5 à 7 fr. — Carottes nouvelles, le paquet, 2 fr. — Carottes vieilles, le kilo, 2 fr. 10. — Choux pommés nouveaux, les 16, 8 à 12 fr. — Choux pommés vieux, les 16, 20 à 35 fr. — Choux-fleurs, la pièce, 1 à 2 fr. — Gresson, les 12, 8 fr. — Endives, le kilo, 2 fr. 50. — Epinards, le kilo, 1 fr. 50. — Laitues, les 12, 6 à 8 fr. — Navets, la botte, 1 fr. 50. — Noix, le kilo, 5 fr. — Oseille, le kilo, 1 fr. — Oignons, le kilo, 1 fr. 25. — Pommes, le kilo, 2,50 à 4 fr. — Discontinues, le kilo, 2 fr. — Poireaux, la botte de 30, 5 à 8 fr. — Radis, les 12, 2 fr. — Salsis, le paquet, 1 fr. 25. — Scorsonères, le paquet, 1 fr. 25. — Pommes de terre, le kilo, 0 fr. 45.

MARCHÉ DES INNOCENTS

Paris, le 17 avril.
POMMES DE TERRE
Les nouvelles du Midi parviendront dans 15 à 20 jours, celles de Bretagne dans 25 à 30 jours, sauf variations de température.
On cote aux 100 kilos, wagons départ, marchandise en vrac : Eerstelingen Loiret, sans offres ; Nord, 80 à 82 ; Saï- cre rouge de Bretagne, grosses tritiches, toutes vrac, 100 à 105 ; Fin de Poitou 42 à 44 ; Gresse 14 à 15 ; Fin de Saï- cre, épuisées ; Etoile du Nord, du Loiret, 45 ; Jaune ronde de Bretagne, 42 à 43 ; Saï- cre 46 à 47 ; Loiret, 45 à 46 ; Gresse, 45 ; Auvray, 41 ; Rosa, Centre, sans offres ; Est, 105 nominal ; Douvains Bretagne, 25 à 26 ; Saï- cre, 27 à 28 ; Géante blanche et bleue, 28 à 27.

CAROTTES. — Marché très calme. On cote de 180 à 120 pour Saint-Omer et Maëz.
OIGNONS. — Marché très calme : 100 et 110 pour Maëz et 125 à 130 pour Verberie.

LEGUMES SECS

Paris, le 18 avril.
Bonne demande en haricots nains et en lentilles. On cote aux 100 kilos lo- ges départ : Lingots Nord, 355 ; Vendée, 275 ; Landes ou Bourgoine, 245 ; Fla- golets Nord, 320 ; Coos Landes, 190 ; Plats Midi, nature 240, gros 260 et extras 285. Chevières Arpajon, extras 490 à 510, ordinaires 440 à 460. Pois ronds Nord, 180. Pois décolorés, 250.

PAILLES ET FOURRAGES

Paris. — Marché libre.
On cote par balles pressées, haute densité, aux 100 kilos, départ, Centre, Ouest, Nord, Est :
Paille de blé, 8,50 à 12 ; d'avoine, 7,50 à 10,50 ; d'orge, 8,50 à 12.
Foin, 37 à 42 ; Luzerne, 38 à 43 ; Trèfle, 20 à 30.

Cours des Vins

Muscadet 1933, la barrique, 700 à 800
Gros-plant 1933, la barrique, 250 à 350
Seibels nouveaux, la barr., 275 à 325
Othellos nouveaux, la barr., 250 à 300
Noah nouveau, la barrique, 175 à 225



MARCHÉS RÉGIONAUX

Le demi-kilo :
Beurre. — 1re catégorie, 6,50 à 12 fr. ; 2e cat., 1,50 à 4 fr. ; 3e cat., 0,50 à 1 fr.
Veu. — 1re catégorie, 5 à 9 fr. ; 2e cat., 4,50 ; 3e cat., 3 à 4 fr.
Mouton. — 1re catégorie, 9 à 10 fr. ; 2e cat., 7 à 8 fr. ; 3e cat., 4 fr.
Pore. — 5 à 7 fr. 50.
Beurre. — 8 à 9 fr. 50.
Œufs. — La douzaine, 3 à 3 fr. 50.
Lapins. — 6 fr.
Poulets. — 9 à 9 fr. 50.

ANCIENS
Blé, à la taxe : avoine blanche, 65 à 67 fr. ; blé noir, 85 à 88 fr. ; orge, 65 à 68 fr. ; sons, 60 fr.
Foin, les 500 kilos, 270 à 280 fr. ; paille de froment, 110 fr.
Beurre en gros, le kilo, 16 à 18 fr. ; œufs, la douzaine, 2,75 à 3 fr.
Poulets, la couple, 24 à 26 fr. ; pou- lets de grain, la couple, 24 à 26 fr. ; vieux poulets, la couple, gros 28 à 30 fr., moyens 22 à 24 fr., petits 18 à 20 fr. ; canards, la pièce, 10 à 12 fr. ;

pigeons, la couple, 8,50 à 10 fr. ; lapins, 8 à 12 fr.
Pores de lait, 80 à 120 fr. ; courards, 200 à 250 fr. ; pores gras sur pied, le kilo, 4 à 4,25.

CANÉE, 16 avril.

Poulets, la couple, 30 à 38 fr. ; pou- lets, la couple, 30 à 36 fr. ; oies grasses, le kilo, 6,50 à 7,25 ; lapins, la pièce, 10 à 12 fr. ; pigeons, la paire, 9 à 11 fr. ; œufs, la douzaine, 2,50 à 3 fr. ; beurre, la livre, 7 à 8 fr.
Pores gras, le kilo, 4,25 à 5 fr. ; pores maigres, la pièce, 150 à 280 fr. ; por- celains, la pièce, 80 à 115 fr.

CHATEAUBRIANT, 13 avril.

Mé, 127 fr. ; avoines grises et noires, 60 à 65 fr. ; blé noir, 75 à 80 fr. ; orge, 65 à 70 fr. ; farine, 172 à 175 fr. ; sons, 65 à 70 fr.
Foin, 200 à 250 fr. les 500 kilos ; paille de froment, 110 à 120 fr.
Beurre, le kilo, en gros, 11 fr. au détail 14 à 15,50 ; œufs, la douzaine, 2,50 à 3 fr.

Poulets, la couple, 28 à 33 fr. ; poulets vivants, au poids, le demi-kilo, 4,50 à 5 fr. ; canards, la pièce, 12 à 14 fr. ; Boeufs gras, le kilo sur pied, 2 à 2,50 ; boeufs de travail, la paire, 4,800 à 2,900 fr. ; vaches grasses, le kilo sur pied, 1,50 à 2 fr. ; vaches laitières, 1,000 à 1,300 fr. ; taureaux, le kilo sur pied, 2 à 2,25 ; veaux, 3 à 3,50 ; génisses, 3,00 à 3,90 fr. ; génisses, le kilo sur pied, 2,25 à 2,60 ; moutons sur pied, le kilo 5 à 5,50 ; agneaux, 7 à 7,50.

Pores de lait, 80 à 110 fr. ; pores maigres, 180 à 250 fr. ; pores gras sur pied, le kilo 4,20 ; porcelets de trois mois, 120 à 170 fr.
Beaux de travail, 2,500 à 2,800 fr. ; chevaux de boucherie, 1,000 à 1,400 fr. ; poulaillers d'un an, 800 à 1,100 fr.

BLAIN, 17 avril.

Mé (en 76 kil.), cours officiel 127 fr. ; farines taxées, 171-172 fr. ; sons, 51 à 55 fr. ; avoines, 57 à 65 fr. ; seigle, 60 à 65 fr. ; orge, 65 à 75 fr. ; sarrasin, 82 à 87 fr. ; paille, 105 à 125 fr. les 500 kil. ; foin, 190 à 220 fr. ; beurre fin, 9,50 à 10 fr. le demi-kilo, ordinaire 8,50 à 9 fr. ; œufs, 2,50 à 2,75 la douz. ; lait, 1,20 le litre. Volailles, 15 à 38 fr. la couple (4,50 à 5 fr. la livre) ; oies, 25 à 32 fr. pièce ; canards, 12 à 20 fr. pièce ; pigeons, 9 à 10 fr. la paire ; la- pins, 8 à 20 fr. suivant âge (2,50 à 3 fr. la livre) ; Boeufs de terre, 28 à 35 fr. les 100 kilos. Cidre, 105 à 150 fr. suivant qualité (droits de circulation en sus) ; au détail, 6,90 à 1 fr. le litre. Destins (sur pied) : boeufs, 2 à 2,50 ; taureaux, 1,70 à 2,10 ; vaches, 1,60 à 2 fr. ; moutons, 5 à 5,25 ; veaux, 3,40 à 3,90 ; pores gras, 4,25 à 4,60 ; courants, 190 à 260 fr. pièce ; porce- lets de six semaines à trois mois, 80 à 180 fr. pièce.

PONTCHATEAU, 16 avril.
Vaches grasses, le kilo sur pied, 1,50 à 1,75 ; vaches laitières, 900 à 1,200 fr. ; veaux, le kilo sur pied, 3,75 à 4,50 ; agneaux sur pied, le kilo, 7 à 8 fr. ; pores de lait, 100 à 150 fr. ; pores gras sur pied, le kilo, 4 à 4,50.
Poulets de grain, la couple, 30 à 35 fr. ; oisillons, 30 fr. pièce ; pigeons, la couple, 5 à 6 fr. ; lapins, la pièce, 15 à 18 fr.
Beurre ordinaire en gros, le kilo, 12 à 13 fr. ; œufs, la douzaine, 2,75 à 3 fr.

SAVENAY

Mé, 118 à 119 fr. ; avoine, 60 à 62 fr. ; blé noir, 80 à 82 fr. ; seigle, 64 à 65 fr. ; foin, les 500 kilos, 150 à 220 fr.
Boeufs gras, le kilo sur pied, 2,25 à 2,50 ; boeufs de travail, la paire, 4,75 à 2,50 ; taureaux, le kilo, 2,75 à 2,80 ; veaux, 3,50 à 4,75 ; génisses, 2 à 3 fr. ; moutons, 6 à 7 fr. ; pores, 4 à 4,25.

NOZAY, 16 avril.

Farine de Froment, 171 à 172 fr. ; farine de sarrasin, 108 à 170 fr. ; froment, 127 fr. ; seigle, 60 à 61 fr. ; orge, semence, 82 fr. ; avoine, 60 à 61 fr. ; sarrasin, 84 à 85 fr.
Cidre, la barrique, 130 à 135 fr. ; pour la bouteille, 150 à 160 fr. ; paille pres- sée, 112 fr. aux 500 kilos.

SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUZ

Poulets, la couple, gros 35 à 40 fr. ; moyens 30 à 35 fr. ; petits 25 à 30 fr. ; canards, la pièce, 18 à 20 fr. ; pigeons, la couple, 10 à 12 fr. ; lapins, la pièce, 15 à 17 fr.

Beurre, la livre, 7,50 ; œufs, la douzaine, 3 fr.
Veaux : le kilo, 3,50 à 5,50.

CLISSON

Farine 172 à 175 fr. ; avoine, 70 fr. ; blé noir, 100 fr. ; son, 52 fr. ; foin, les 500 kilos, 250 à 290 fr. ; paille, 115 à 120 fr. ; Poulets, la couple, gros 38 à 40 fr. ; moyens 35 à 37 fr. ; petits 30 à 32 fr. ; lapins, la pièce, 10 à 18 fr. ; œufs, la douzaine, 2,75 à 3 fr. ; beurre, le demi-kilo, 6 à 7 fr.
Boeufs gras, le kilo sur pied, 2 à 2,50 ; boeufs de travail, la paire, 2,500 à 5,000 fr. ; vaches grasses, le kilo, 1,75 à 3 fr. ; vaches laitières, 800 à 2,400 fr. ; veaux, le kilo, 4 à 5 fr. ; pores, 4,50 ; pores de lait, 120 à 150 fr.

SAINT-PHILBERT-DE-GRANDLIEU

Poulets, la couple, gros 45 à 50 fr. ; moyens 35 à 40 fr. ; petits 30 à 34 fr. ; canards, la pièce, 11 à 13 fr. ; pigeons, la couple, 5 à 6 fr. ; lapins, la pièce, 11 à 14 fr. ; beurre, la livre, 6 à 6,25 ; œufs, la douzaine, 3 à 3,25.

Le Syndicat décline toute responsabilité quant à la teneur de la Publicité et des Annonces.

Le Gérant : R. FAIVRE.



Généraliste radicale et rapide de toutes les affections des bronches et du poumon par le renommé « SIROP FRUCTUS » du vétérinaire suisse J. Bellwald. Le Sirop Fructus (brevet) est un remède végétal. Nombreuses années de succès constants. Milliers de remerciements des propriétaires. Ne confondez pas avec d'autres qui ne sont pas ou la partie essentielle de vendre au détriment de vos chevaux. Prix de la boîte de 13 tubes, impôts et frais compris, Fr. 31,50 franco.

Des avis pratiques concernant le régime et soins aux chevaux, ainsi que le mode d'emploi accompagnant chaque envoi. Afin d'éviter de graves erreurs, adressez-vous directement à l'unique dépositaire.

Monsieur le Professeur P. PARAT

Saint-Jean-de-Gôle (Dordogne)

Compte chèques postal 45732, Bordeaux. Tous les envois se font par poste. Envoyer mandat ou virement postal avec commande.

CIDRE

COLORE - BONIFIE
CONSERVE - CLARIFIÉ
MALADIES QUÉRIES
PAR LES
PRODUITS GATÉ
ANCIENNE LA TRIN MARQUE
Phy et E. GALLICHERÉ - St-Lô

Dépôts : Pharmacies Orion, à Nozay ;

Prevost, à Héric ; Siard, à Fay-de-Bre- tagne ; Garnier, à Pont-Château ; Alain Laget, à Savenay ; Thibault, à St-Mars-la-Jaille ; Turpin, à Nort-sur-Erdre ; Le- roux, à Plessé.



fait toute la différence...

Faites-en, vous même, l'expérience : en mélangeant un peu de Provendeine à la ration journalière d'un lot de jeunes pores et voyez comment ils s'élèvent et s'engraissent mieux et plus rapidement qu'un autre lot de pores de même âge et de même poids, recevant la même ration, mais sans mélange de Provendeine.

Provendeine stimule l'appétit, favorise un engraissement rapide, guérit le mal des pattes (rachitisme) la pneumo-entérite et la chlorose des porcelets.

Employer Provendeine, c'est vous assurer plus de succès, plus de profits!

PROVENDEINE
LA GARANTIE DE LA VITAMINE "D"
Anc. Maison Louis SANDERS, S. A., Rennes.

LE SUCCÈS DANS L'ÉLEVAGE DES POUSSENS

est assuré avec les Nourritures "OVOX" et le concours de

LA MERE POULE à 55 francs, franco

sans la caisse qu'on peut facilement faire soi-même. Consommation : 1 litre de pétrole en 40 jours

Société "OVOX"
69, Rue Monfoulon
— NANTES —

Propriétaire d'un "BERNARD-MOTEURS" ou d'un "C.L. CONORD"

Demandez à nos agents un Carnet de bons de commande pour obtenir de l'essence "tourisme" la même que celle délivrée pour les automobiles mais **exonérée de la taxe de 0,50 au litre** conformément à l'article 20 de la loi du 23 décembre 1933 et au décret du 22 janvier 1934.

Carnet que nous offrons gratuitement à nos clients.

HANGARS AGRICOLES METALLIQUES

Consultez les **ATELIERS LEBERT, PALLARD & Cie**

9, Rue du Pavillon-Chinois — NANTES

Construction soignée — Prix et Devis gratuits sur demande

des pommes de terre magnifiques

Jeunes grâce à l'emploi des appareils HERTZOG. Envoyez-nous immédiatement votre adresse et nous vous ferons parvenir gratuitement notre beau catalogue illustré avec description et mode d'emploi de nos appareils pour chaque culture et chaque région.

HERTZOG
JONZAC (CHARENTE-INF.)

Vite engraisé

Vos animaux prendront rapidement du poids, ils auront une chair finement infiltrée d'une graisse savoureuse si vous ajoutez à leur ration cet aliment idéal pour l'engraissement :

le RIZ!

Ecrire au Bureau de Propagande 162, Rue de Richelieu, Paris (2^e)

Un Lion sur flèche c'est une garantie

Depuis 1819 la marque Lion donne confiance. Elle a toujours été le signe distinctif d'une qualité supérieure.

Il n'y a qu'une seule marque Lion et une seule fourche en acier à haute résistance.

PEUGEOT FRÈRES VALENTIGNEY

En vente chez tous les quincailliers

CHIC DE PARIS

3, Rue de l'Echelle, NANTES (entre la Place Royale et les marches du Bon-Pasteur)

RÉCLAME DE LA QUINZAINE

Robes imprimées, toutes teintes, à partir de 39 francs
Robes noires, manches longues, à partir de 49 francs
Robes du soir et cérémonies à partir de 69 francs

SENSATIONNEL : Ensemble, paletot trois-quart et robe imprimée : 98 francs

Manteaux sport à partir de 59 francs
Manteaux trois-quart, crêpe marocain, à partir de 59 francs
Manteaux dernière nouveauté à partir de 115 francs

NANTES — Imprimerie SAINT-CLEMENT, anciennement DUPAS & C^e, 57, rue Saint-Clement. — Téléph. 146-55. — Compte-Postal : 5.683-Nantes.